

**N°4**

Juillet 2006



## OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

# Chiffres Clés



### EDITORIAL

Depuis dix ans la population des avocats en France évolue sans changement démographique radical. Année après année les tendances lourdes : rajeunissement, féminisation et concentration de l'effectif dans les zones urbaines, se sont confirmées. En revanche, à l'échelle régionale, d'un barreau à l'autre les différences s'accroissent, parfois de façon critique. Chacun trouvera dans les données démographiques actualisées ci-après matière à réflexion.

**Alain Hollande**

Contact : Pascale HONORAT - 01 53 30 85 60 - [observatoire@cnb.avocat.fr](mailto:observatoire@cnb.avocat.fr)

**+3,5%**  
de croissance  
du nombre  
des avocats

Le nombre des avocats exerçant en France a connu une croissance de 37,5 % en dix ans, soit une croissance moyenne annuelle de 3,7 %. En 2001 et 2004 la croissance enregistrée était même supérieure à 4 %. Depuis 2000, la profession croît au rythme de 1.464 avocats par an en moyenne. La progression soutenue de l'effectif des avocats est fortement corrélée à l'augmentation du nombre de femmes rejoignant la profession chaque année (coefficient de corrélation = 0,98). Ainsi en 2005, les femmes ont représenté 48 % de l'effectif total des avocats en France et 60 % des avocats stagiaires, elles ne représentaient en 1996 que 44,3 %.

Source Ministère de la justice – DACS

**50%**  
des avocats  
sont implantés  
en Ile de France

Aujourd'hui en France, un avocat sur deux est implanté en région parisienne. En dix ans, dans toutes les régions le nombre des avocats a augmenté, mais toutes ne profitent pas avec la même intensité du dynamisme démographique. La région Ile de France avec une croissance de 43,4% sur la période d'observation est celle qui a attiré le plus grand nombre. Le poids relatif de cette région par rapport à l'ensemble du pays a progressé de deux points par rapport à 1996 et s'est établi en 2005 à 48,7 %. Toutefois cette progression est à relativiser. En effet, si l'on considère l'évolution de l'effectif des avocats implantés en région Ile de France à l'exception des barreaux de Paris et Nanterre, on constate qu'en dix ans la progression de l'effectif des avocats n'a été que de 28 % et se situe 9 points en dessous de la moyenne nationale. A noter que la progression enregistrée pour les différentes régions n'est pas liée à l'évolution de l'effectif stagiaire dans chacune des régions.

Source - DACS

**2/3**  
des avocats  
implantés dans  
les capitales  
régionales

Au cours des dix dernières années, toutes les régions ont connu une croissance positive du nombre des avocats en exercice sur leur territoire, mais certaines ont connu un développement plus rapide que d'autres. Le poids démographique de certaines régions s'en est trouvé modifié à la hausse ou à la baisse. On observe que plus des 2/3 des régions ont perdu de leur importance à l'échelle nationale, que trois d'entre-elles sont restées stables (la Corse, la Bretagne et le Limousin) et que en dehors de l'Ile de France (voir ci-dessus) les 4 régions dont le poids relatif a été en légère progression sont les Pays de Loire, les DOM TOM, le Languedoc Roussillon et la région Rhône-Alpes .

A noter que les plus fortes diminutions ont été enregistrées en région PACA, en Ile de France hors barreaux de Paris et Nanterre et en Picardie.

Au sein même des régions, deux phénomènes ont co-existés : les effectifs des barreaux des capitales régionales se sont renforcés tandis que ceux des villes moyennes ont diminué régulièrement (à l'exception près du Limousin et de la Lorraine). C'est le cas à Strasbourg en Alsace, à Bordeaux en Aquitaine ou à Clermont-Ferrand en Auvergne ; l'effectif du barreau de la capitale régionale représentant parfois plus des 2/3 des avocats implantés dans la région (Strasbourg : 68 %, Paris 82,8 %, Toulouse 69,3 %).

Source - DACS

**+66%**  
de stagiaires  
en dix ans

En France au 1<sup>er</sup> janvier 2005, il y avait 7.262 avocats stagiaires, ce qui correspond à une croissance de l'effectif de 66 % en dix ans, soit 6,6 % de croissance moyenne annuelle : équivalant quasiment au double de celle de l'effectif total de la profession.

Du fait de ce rythme de croissance très soutenu, les stagiaires ont représenté, en 2005, 16,5 % de l'effectif total alors qu'en 1996 il n'en représentaient que 13,7 %.

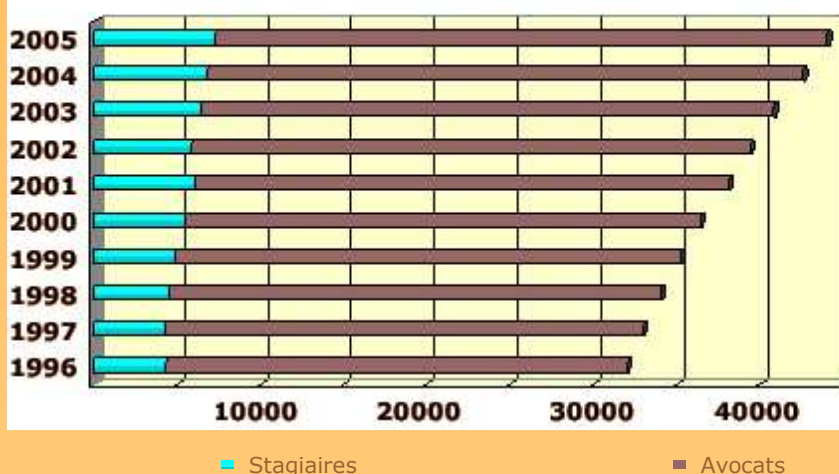
Source - DACS

**1/3**  
des barreaux  
voient  
leurs stagiaires  
disparaître

En 2005, les barreaux dont l'effectif stagiaire est le plus élevé sont par ordre d'importance : Paris avec 4.080 stagiaires (22,9 % de l'effectif du barreau et 56 % de l'effectif stagiaire de France), Nanterre, Lyon, Toulouse, Marseille et Montpellier. En dix ans, la progression enregistrée par les barreaux de Montpellier et Toulouse leur a permis de franchir le seuil de des 100 stagiaires. A l'inverse sur la période d'observation, 60 barreaux (un tiers du total) ont enregistré une croissance de l'effectif des stagiaires négative ou nulle.

Si en 2005 : 6 barreaux avaient un effectif stagiaire supérieur à 100 et concentraient 69 % de l'effectif, 14 barreaux ne comptaient aucun stagiaire dans leur effectif et 78 avaient un effectif compris entre 1 et 5 stagiaires. A noter que la croissance du nombre des stagiaires au barreau de Nanterre qui sur dix ans est très forte (+153 %) est en repli depuis 2004 (-21 % en 2005).

**Evolution sur 10 ans des avocats en France**



Source - DACS

**+5%**  
du nombre  
d'élèves  
avocats

A titre de comparaison, en 2005, les centres de formation des avocats (CRFP-source CNB) accueillait en formation initiale 3326 étudiants contre 2547 en 2000, ce qui correspondait à une croissance de l'effectif sur la période de 30,6 %, soit une croissance moyenne annuelle de 5,1 %.

Source Conseil National des Barreaux

**60%**  
de femmes  
stagiaires

A l'échelle nationale, en 2005, la proportion de femmes dans la population des avocats stagiaires s'est établie à 60 %, contre seulement 58,6 % en 1999. Suivant les régions ce chiffre varie de 73,6 % en région Centre à 50 % en Limousin. En 2005, 11 régions sur 23 avaient un taux d'avocats stagiaires femmes inférieur à 60 %. En dix ans, les régions où l'on constate les plus faibles taux de progression de l'effectif stagiaire féminin sont : La Champagne ( 18 %) et la région PACA (+23,7 %). A contrario les régions où l'on a observé les taux de croissance les plus importants sont : les pays de la Loire (+57,2 %), la Bretagne (+49,2 %) et le Languedoc (49,5 %).

Source DACS

L'ensemble de ces résultats et le détail des évolutions par région peuvent être consultés en ligne du site du Conseil National des Barreaux : [www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr) à la rubrique Observatoire /cahiers statistiques/démographie.

© 2006 Observatoire de la profession d'avocat - Conseil National des Barreaux